



Audience avec la Direction du Numérique pour l'Éducation (DNE) – 6 juin 2017

Une délégation du SNPTES a été reçue en audience, à sa demande, par le Directeur du Numérique pour l'Éducation le 6 juin 2017 de 15h00 à 17h15.

Présents :

Pour le SNPTES :

Denis BEUZELIN (Rouen) – Henri-Michel BORROS (Montpellier) – Yann Michineau (Aix-Marseille) – Martine MALASSIS (Administration centrale) – Fabrice OREL (Nancy-Metz)

Pour la DNE :

Mathieu JEANDRON Directeur du Numérique pour l'Éducation - Michel MONNERET Chef du service des Technologies et des systèmes d'information - Laurent LE PRIEUR Sous-directeur des infrastructures techniques et de l'exploitation et Florence BIOT Secrétariat des instances stratégiques

Après avoir remercié Mathieu Jeandron de nous recevoir une nouvelle fois et comme à chacune de nos demandes, le SNPTES souhaite obtenir un point de situation sur le projet SIRHEN (Système d'informations des ressources humaines de l'éducation nationale) après les signaux d'alerte émis par la cour des comptes et le communiqué SNPTES paru en mars 2017 (<http://www.snptes.fr/Tempete-annoncee-entre-la-Cour-des.html>). Mathieu Jeandron précise que l'année 2016 a surtout été une année de diagnostics, durant laquelle seule la population restreinte des recteurs d'académie a été intégrée dans SIRHEN. Ce diagnostic a notamment mis en évidence des dysfonctionnements dans la chaîne de production des livrables, entraînant des retards et des problèmes d'exploitation. L'un des défauts constatés est lié à l'externalisation du code que le SNPTES dénonce depuis le début du projet. Pour corriger le tir, Mathieu Jeandron confirme la réinternalisation du développement en académies (Aix-Marseille, Toulouse, Versailles, Lille...), avec le renfort d'équipes externes spécialisées en process Agile. Concrètement, il est prévu le recrutement de 62 ETP en interne, pour les projets SIRHEN et SIRH (qui fusionnent), dont une petite partie en renfort de la MOA (Maîtrise d'ouvrage). Pour l'automne 2017, des modules fonctionnels SIRHEN relatifs à la gestion des enseignants du premier degré seront livrés, interfacés avec les anciennes bases SIRH (AGAPE). Concernant SIRHEN, nous faisons état de graves manques dans les livrables. Michel Monneret prend note de ces dysfonctionnements.

Le SNPTES s'inquiète du renforcement exclusif des équipes SIRHEN et SIRH, craignant que cela ne se fasse au détriment des autres projets nationaux. Mathieu Jeandron précise que les grands projets ne seront pas impactés, mais qu'un certain nombre de refontes risquent d'être retardées notamment dans le domaine de la scolarité. Il ajoute par ailleurs que l'équipe en charge de la sécurité des systèmes d'information de la DNE (COSIM) sera renforcée.

Sur ce point, nous rebondissons sur une annonce inquiétante faite en comité de domaine scolarité évoquant l'hypothèse d'un abandon de la base élèves établissement SIECLE qu'exploiteraient désormais les éditeurs privés, notamment Index Education. On constate déjà que le manque de



Audience avec la Direction du Numérique pour l'Education (DNE) – 6 juin 2017

réactivité sur les demandes d'évolution SIECLE provoque l'agacement des chefs d'établissement qui abandonnent les modules facultatifs au profit des produits des éditeurs privés. Mathieu Jeandron ne dément pas que cette question est à l'étude, et s'interroge sur la viabilité de SIECLE dans les années à venir. Il faut s'interroger, selon lui, sur l'intérêt de continuer à investir sur des produits que les éditeurs privés font aussi bien, voire mieux que nous, plutôt que de se concentrer sur la constitution d'un référentiel de données fort. Nous serions alors plutôt dans une logique d'interfaces de programmation (API) entre logiciels privés et applications Education Nationale. Le SNPTES s'inquiète donc sur le devenir des administrateurs de systèmes d'information (ADSI) en charge de la scolarité et réclame a minima une visibilité à court, moyen et long terme pour anticiper les éventuels changements de métier et les risques psychosociaux qui en découleraient.

Nous interrogeons ensuite Mathieu Jeandron sur la mutualisation des infrastructures et des centres d'hébergement, car les projets annoncés l'an dernier semblent avoir été abandonnés. Laurent Le Prieur confirme que les projets de plateforme à Grenoble et Montpellier n'ont pu être menés à terme. Notamment, concernant Montpellier, il précise que les universités n'apportaient pas de contribution financière et que Renater s'est désengagé du projet. Aujourd'hui, la réinternalisation (publique) de la plate-forme d'hébergement mutualisée (PHM) d'IBM est toujours d'actualité. L'engagement qui prenait fin en été 2017 a été prolongé de 6 mois pour organiser le déménagement des machines. La solution retenue est celle de la plate-forme des douanes située à Osny, site de haute qualité technologique. Son financement est interministériel dans le cadre du Programme Investissement Avenir (PIA), et il héberge déjà d'autres ministères. Les académies resteront néanmoins administratrices de leurs machines. Toutefois, d'autres solutions sont également possibles, notamment dans un périmètre régional.

En terme d'infrastructures, Laurent Le Prieur ajoute que la capacité des DataCenter existants est largement suffisante et que certains sont actuellement sous-employés, le nombre de baies diminuant avec l'évolution technologique. En ce qui concerne l'avenir des infrastructures académiques, toutes les nouvelles applications devraient être hébergées uniquement au niveau national. Le SNPTES comprend que les infrastructures académiques devraient peu à peu disparaître, ce qui impactera à plus ou moins long terme les missions de nos collègues sur le terrain. Une réunion des DSI et des responsables d'infrastructures est prévue avant l'été pour les inciter à déterminer eux-mêmes le périmètre de la mutualisation (redondance de services, partage d'espaces de stockage, achat mutualisé de matériels plus performants...). Aujourd'hui, le parc académique est totalement hétérogène et la mutualisation a également vocation à le standardiser.

Comme le SNPTES l'avait déjà évoqué lors de nos audiences précédentes, nous regrettons une nouvelle fois le manque de lisibilité et de perspectives sur le devenir des métiers d'informaticien, ainsi que le manque d'accompagnement. En effet, si le Plan National de Formation propose des formations techniques, dont certaines, sont d'ailleurs ciblées pour des équipes nationales et pas forcément sur celles académiques qui se voient refuser, malheureusement, fréquemment leurs demandes, sous couvert, aussi, d'un manque de dotation académique. Par contre, rien n'est prévu pour accompagner un agent souhaitant ou devant changer de métier (pour exemple un collègue à l'assistance en EPLE qui voudrait se reconvertir en ADSI). Michel MONNERET promet de relancer une



Audience avec la Direction du Numérique pour l'Éducation (DNE) – 6 juin 2017

analyse de l'existant et de réfléchir à l'évolution des métiers ainsi qu'à l'accompagnement aux nouvelles missions, avec notamment une étude particulière sur les filières en tension.

Nous abordons également le problème récurrent des astreintes et permanences (et pas uniquement informatiques) pour lesquelles aucun cadrage réglementaire n'est donné aux académies. Le SNPTES avait d'ailleurs saisi le Directeur du Numérique pour l'Éducation sur cette problématique en début d'année. En l'absence de directives et de textes officiels, des disparités sont observées entre les académies et de nombreux secrétaires généraux refusent d'ouvrir ce qu'ils considèrent comme une boîte de Pandore. Sur ce point, Mathieu Jeandron se veut rassurant et confirme qu'un décret et un arrêté, validés par le secrétaire général du Ministère, sont actuellement à l'arbitrage de Bercy. Des aménagements seront vraisemblablement réclamés, mais les autres Ministères bénéficient déjà de dispositions similaires. Ces textes devraient voir le jour et permettre aux agents, au choix, une récupération horaire ou une indemnité spécifique indépendante du RIFSEEP. Il reviendrait aux académies de dégager ces indemnités du BOP 214. Le SNPTES vous communiquera le détail de ces textes quand ils seront actés lors d'une prochain Comité Technique Ministériel.

Concernant la question indemnitaire, Mathieu Jeandron confirme qu'à sa connaissance, le passage au RIFSEEP pour les ITRF est toujours prévu en septembre 2017. Le SNPTES s'interroge toutefois sur le devenir de la PFI pour les personnels informaticiens dans ce nouveau système indemnitaire. Mathieu Jeandron ne peut pas donner de garanties sur ce point mais précise que le secrétaire général du Ministère est fortement sensibilisé sur le fait que la rémunération des informaticiens doit être attractive pour permettre un recrutement de qualité. Il souligne aussi l'engagement qui avait été pris dans ce sens par l'ancien premier ministre et qui reste d'actualité.

Le dernier point abordé concerne le télétravail. Laurent Le Prieur indique qu'une expérimentation a été menée à l'administration centrale sur ces 2 dernières années sachant que celle-ci a été très prisée par les personnels et leurs responsables. Un arrêté d'application pour notre ministère devrait arriver très prochainement permettant un cadrage plus fin que le décret interministériel. Les académies pourraient donc s'en saisir pour mettre en place le télétravail sur des missions informatiques éligibles à cette nouvelle organisation du travail dès la rentrée prochaine.

Il ne fait aucun doute que le SNPTES restera vigilant sur tous ces points et sera force de proposition pour la défense de nos collègues !

